



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Engagement de la Ville d'Angoulême dans la démarche "Cap Charente"

DE20180926_2	Conseil municipal du 26 septembre 2018
Rapporteur : Jean-Philippe POUSSET	Télétransmise à la Préfecture le 28 SEP. 2018 Affichée le 28 septembre 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt six septembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 septembre 2018

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Denis DEBROSSE, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Murat OZDEMIR, Mme Anne-Sophie BIDOIRE, Mme Cécile MACULA, Mme Samantha BOURGOGNE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, Mme Brigitte RICCI, Mme Françoise COUTANT, M. Frédéric SARDIN

Etait absent(e) :

M. Rabah ACHARKI

Ont donné procuration :

- M. Vincent YOU à M. Xavier BONNEFONT
- M. Joël GUITTON à M. Patrick LEMAIRE
- Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER à Mme José BOUTTEMY
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Cécile MACULA
- Mme Noura LAÏRI à Mme Samantha BOURGOGNE
- M. Arnaud JUIN à M. Philippe VERGNAUD
- M. Philippe LAVAUD à M. Jean-Paul PAIN
- Mme Catherine PEREZ à M. Kader BOUAZZA

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le Directeur des Affaires Juridiques
Médéric DAVID

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : Mme Samantha BOURGOGNE

DOSSIERS PRIORITAIRES

Engagement de la Ville d'Angoulême dans la démarche "Cap Charente"

DGS
id : 2360

Conseil municipal
26 septembre 2018

2

Rapporteur : Jean-Philippe POUSSET

En 2015, l'Union Patronale de la Charente a commandité une étude réalisée par le centre Emile Durkheim – CNRS – science Po Bordeaux. A l'instar d'autres territoires en France et en Europe qui ont créé des dynamiques d'attractivité et d'innovation, ce travail a souligné de nombreuses forces pour le territoire Charentais mais aussi la nécessité de renforcer les liens entre les acteurs publics et privés.

Aussi, dans un contexte de création de la nouvelle Région, de concurrence accrue entre territoires, d'optimisation des moyens publics ou privés, il est apparu déterminant pour le territoire Charente et toutes ses composantes, que les acteurs se parlent, échangent, partagent et quand il le faut, portent, défendent ensemble les intérêts du territoire.

Ainsi, un groupe projet a été constitué en vue de définir les conditions de ce dialogue. Composé d'acteurs volontaires issus du monde économique et des collectivités locales, le travail a permis d'aboutir à deux choses :

- La rédaction d'une contribution « charentaise » portée auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). La Charente fut le seul département à porter une contribution commune réunissant acteurs publics et privés. Une autre contribution est en cours d'élaboration sur le futur Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRADDET).
- La proposition de pérenniser un « espace de dialogue et de propositions » réunissant,)à terme les 9 EPCI de Charente, le Département, les villes de Cognac et d'Angoulême, et le monde économique (CCI, Union Patronale, chefs d'entreprise). L'objectif de cet espace de dialogue est d'anticiper, d'innover et de porter les grands enjeux économiques pour la Charente.

Afin d'inscrire cette initiative dans la durée, d'officialiser cette volonté de défendre collectivement et de porter les grands enjeux de notre Territoire, il est proposé que l'ensemble des membres de cet espace de dialogue « Cap Charente » confirme son engagement dans cette démarche.

Ainsi, au regard de ces éléments, il vous est proposé :

De confirmer l'engagement de la Ville d'Angoulême dans la démarche « Cap Charente »,

De donner mandat à Monsieur le Maire ainsi qu'à Monsieur Jean-Philippe Pousset en tant que représentants au sein des instances de pilotages et techniques inhérentes à la démarche. Un technicien de la Ville d'Angoulême pourra venir, par ailleurs, accompagner les élus notamment au sein d'un comité technique,

D'accompagner les actions qui pourraient être mise en œuvre à hauteur d'une participation de 10 000 euros.

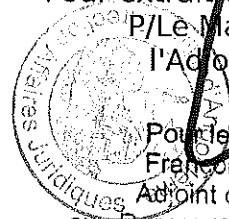
Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour

26 septembre 2018

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,
l'Adjoint



Pour le Maire,
François ME

Adjoint délégué
aux Ressources Humaines

Qualité du service public

Evaluation des politiques publiques

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

